

MUNICIPALITÉ DE LACOLLE  
MRC DU HAUT-RICHELIEU  
PROVINCE DE QUÉBEC

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire tenue à huis clos, les élus y participent physiquement ou par vidéo-conférence, à la suite de l'arrêté ministériel pris par la ministre de la Santé et des Services, du conseil municipal de Lacolle le mardi 8 décembre 2020 à 19 h à la salle du conseil de l'hôtel de ville sise au 1, rue de l'Église Sud à Lacolle.

Sont présents le maire et les conseillers, conseillères :

Jacques Lemaistre-Caron, maire  
Monsieur Patrice Deneault, poste no.1    Monsieur Martin Émond, poste no 2  
Madame Suzanne Lacroix, poste no.3    Madame Nancy Sorel, poste no 4  
Madame Nicole Paquette, poste no 6

Est absent :

Madame Angie Gendron, poste no 5

Est également présent :    Jean-Pierre Cayer  
Directeur général et secrétaire/trésorier

Le maire Jacques Lemaistre-Caron préside la séance. Le quorum est constaté.

---

1.            **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

**2020-12-651**

**SÉANCE DU CONSEIL À HUIS CLOS**

**ATTENDU** le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours ;

**ATTENDU QUE** l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication ;

**ATTENDU QU'**il est dans l'intérêt public pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par vidéoconférence

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par, appuyé par et résolu unanimement :

**QUE** le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par vidéoconférence ou en personne.

**ADOPTÉE**

2.            **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**2020-12-652**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Martin Émond

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Nancy Sorel

ET RÉSOLU :

**D'**adopter l'ordre du jour de l'assemblée du conseil municipal du 8 décembre 2020, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance, tel que présenté avec les modifications suivantes :

Ajout du point 5.1            Démission de l'élue au siège no. 5 – Angie Gendron

- Ajout du point 6.4 Adoption / Entente de travail – Service incendie 2020 à 2024
- Ajout du point 6.5 Achat camion F-350 – Service incendie
- Ajout du point 7.5 Offre de service – Groupe ABS / Lieu d’élimination des neiges usées
- Ajout du point 9.2 Soutien au projet Les habitations de Lacolle-Beaujeu
- Ajout du point 9.3 Autorisation d’émettre des permis – Firme Info ruralité (Geneviève Bessette)
- Ajout du point 9.4 Achat balançoire – parc Landry
- Ajout du point 10.1 Programmation culturelle- affichage régional
- Retrait du point 4.20 Raymond Chabot Grant Thornton – offre de service / cadre financier
- Retrait du point 11.3 Maison d’hébergement Hina
- Report du point 11.4 Projet ALO- offre progressive de services

**ADOPTÉE**

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

**2020-12-653**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 NOVEMBRE 2020**

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Martin Émond

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Patrice Deneault

ET RÉSOLU :

D’approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 10 novembre 2020.

**ADOPTÉE**

**PÉRIODE DE QUESTIONS (reçu par écrit [admin@lacolle.com](mailto:admin@lacolle.com))**

Aucune question reçue via courriel

**4. ADMINISTRATION, FINANCES**

**2020-12-654**

**COMPTES FOURNISSEURS PAYÉS AU 30 NOVEMBRE 2020**

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Martin Émond

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Suzanne Lacroix

ET RÉSOLU :

À l’unanimité, par les membres du conseil présents, d’approuver les comptes payés au 30 novembre 2020 tels que déposés ;

DÉPARTEMENT	MONTANT
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	10 317,86 \$
VOIRIE MUNICIPALE	1 794,94 \$
USINE DE FILTRATION	10 240,54 \$
SERVICES - SURETÉ DU QUÉBEC	136 948,00 \$
SERVICES DE FOURIÈRE	364,08 \$
MATIÈRES RÉSIDUELLES	24 286,11 \$
ÉLECTRICITÉ	13 530,41 \$
TÉLÉPHONIE	1 235,58 \$
<b>TOTAL AU 30 NOVEMBRE 2020 :</b>	<b>198 717,52 \$</b>

<b>RÉMUNÉRATION AU 30 NOVEMBRE 2020 :</b>	<b>53 384,40 \$</b>
<b>GRAND TOTAL :</b>	<b>252 101,92 \$</b>

**ADOPTÉE**

**2020-12-655**

**COMPTES À PAYER AU 30 NOVEMBRE 2020**

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Martin Émond

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Nancy Sorel

ET RÉSOLU :

À l'unanimité, par les membres du conseil présents, d'approuver les comptes à payer au 30 novembre 2020, tels que déposés ;

<b>DÉPARTEMENT</b>	<b>MONTANT</b>
ADMINISTRATION	4 300,57 \$
HÔTEL DE VILLE	1 009,28 \$
SERVICE INCENDIE	5 073,96 \$
VOIRIE MUNICIPALE	61 624,53 \$
SERVICE DE FOURRIÈRES	272,64 \$
ÉGOUTS ET T-E-U	12 258,91 \$
USINE DE FILTRATION ET AQUEDUC	14 969,43 \$
CENTRE LÉODORE-RYAN	20 569,08 \$
CHALET DES LOISIRS	940,52 \$
SIGNALISATION	4 884,02 \$
SÉCURITÉ CIVILE	1 957,16 \$
IMMOBILISATION	44 373,46 \$
BIBLIOTHÈQUE	
<b>TOTAL DES COMPTES À PAYER AU 30 NOVEMBRE 2020 :</b>	<b>172 233,56 \$</b>

**ADOPTÉE**

**DÉPÔT/État des activités financières aux fins fiscales - novembre 2020**

**2020-12-656**

**DATE SÉANCE EXTRAORDINAIRE - ADOPTION DU BUDGET 2021**

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Patrice Deneault

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Nancy Sorel

ET RÉSOLU :

**QU'**en vertu de *l'article 954* du Code municipal du Québec, ce conseil fixe de façon que puisse être respectée l'obligation prévue au premier alinéa de *l'article 956*, la date de la séance extraordinaire où le budget sera adopté sera le 17 décembre 2020 à 18 h 30 ;

**QU'**une copie certifiée conforme de cette résolution soit transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

**ADOPTÉE**

**2020-12-657**

**RENOUVELLEMENT – CONTRAT D'ENTRETIEN / PG SOLUTIONS**

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Nicole Paquette

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Suzanne Lacroix

ET RÉSOLU :

**QUE** ce conseil accepte de renouveler le contrat d'entretien et soutien des applications de PG solutions, au montant total de vingt et un mille deux cent huit dollars et trente cents (21 208,30 \$) taxes incluses couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021, et en autorise-le déboursier.

**ADOPTÉE**

2020-12-658

### ADOPTION COMITÉS CONSEILS 2021

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Nicole Paquette

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Patrice Deneault

ET RÉSOLU :

De nommer les membres du conseil à siéger à un comité suivants :

#### ÉLUS

#### MEMBRES

Maire Jacques Lemaistre-Caron	@ <a href="mailto:maire@lacolle.com">maire@lacolle.com</a>	Membre d'office de tous les comités	<u>Comité activité municipal</u>  Conseil jeunesse, nouveau-nés, journée de la culture, Halloween, train des fêtes CP, etc.  Responsable- conseil aléatoire
Conseiller siège 1 Patrice Deneault	@ <a href="mailto:conseiller1@lacolle.com">conseiller1@lacolle.com</a>	OMH Loisirs, Sécurité publique, Politique familiale	
Conseiller siège 2 Martin Émond	@ <a href="mailto:conseiller2@lacolle.com">conseiller2@lacolle.com</a>	Comité vert, Santé et sécurité au travail, politique harcèlement	
Conseillère siège 3 Suzanne Lacroix	@ <a href="mailto:conseiller3@lacolle.com">conseiller3@lacolle.com</a>	Table des partenaires, MADA Santé et sécurité au travail, politique harcèlement, CCU	
Conseiller siège 4 Nancy Sorel	@ <a href="mailto:conseiller4@lacolle.com">conseiller4@lacolle.com</a>	Comité vert, Politique familiale	
Conseillère siège 5 Vacant	@ <a href="mailto:conseiller5@lacolle.com">conseiller5@lacolle.com</a>		
Conseillère siège 6 Nicole Paquette	@ <a href="mailto:conseiller6@lacolle.com">conseiller6@lacolle.com</a>	Communications, CCU, MADA, Famille/école/commun auté	

#### ADOPTÉE

2020-12-659

### ADOPTION - RÈGLEMENT D'EMPRUNT RANG DE LA BARBOTTE

#### Règlement numéro 2020 -0194 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 719 000 \$.

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Lacolle désire se prévaloir du pouvoir prévu à l'article 1063 du Code municipal du Québec ;

**ATTENDU QUE** des travaux de réfection et de reprofilage des fossés du Rang de la Barbotte sont nécessaires ;

**ATTENDU QUE** l'avis de motion a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 10 novembre 2020 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Martin Émond

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Patrice Deneault

ET RÉSOLU :

Le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2. Le conseil est autorisé à effectuer des dépenses en immobilisations pour des travaux de **RÉFECTION DU RANG DE LA BARBOTTE** pour un montant total de 719 000 \$ réparti de la façon suivante :

Description	(indiquez ici le terme décrété ou maximal)	(indiquez ici le terme décrété ou maximal)	Total
Travaux de réfection	15 ans		719 000 \$
Travaux de			
Travaux de.....			
Total			719 000 \$

ARTICLE 3. Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter un montant de 719 000 \$ sur une période de 15 ans et un montant ;

ARTICLE 4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 5. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

ARTICLE 6. Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

\_\_\_\_\_  
Jacques Lemaistre-Caron, maire

\_\_\_\_\_  
Jean-Pierre Cayer, d.g./sec.-trés.

**ADOPTÉE**

2020-12-660

**ADOPTION - RÈGLEMENT D'EMPRUNT STATIONNEMENT ET RUE DU CLR**

**RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2020 -0195  
DÉCRÉTANT ET AUTORISANT L'AMÉNAGEMENT DE  
LA RUE ET DU STATIONNEMENT DU CENTRE LÉODORE-RYAN**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Lacolle désire se prévaloir du pouvoir prévu à l'article 1063 du Code municipal du Québec ;

**ATTENDU QUE** des travaux d'aménagement de la rue et du stationnement du Centre Léodore-Ryan sont nécessaires ;

**ATTENDU QUE** l'avis de motion a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 10 novembre 2020 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance ;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur le conseiller Martin Émond

**APPUYÉ PAR** : madame la conseillère Nancy Sorel

**ET RÉSOLU** :

Le conseil décrète ce qui suit :

- ARTICLE 1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.
- ARTICLE 2. Le conseil est autorisé à effectuer des dépenses en immobilisations pour des travaux d'**AMÉNAGEMENT DE LA RUE ET DU STATIONNEMENT DU CENTRE LÉODORE-RYAN pour un montant total de 841 000 \$ réparti de la façon suivante :**

Description	(indiquez ici le terme décrété ou maximal)	(indiquez ici le terme décrété ou maximal)	Total
Travaux de pluvial	20 ans		
Travaux de voirie	20 ans		
Travaux autres et d'électricité	20 ans		
Total			841 000 \$

- ARTICLE 3. Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter un montant de 841 000 \$ sur une période de 20 ans et un montant ;
- ARTICLE 4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.
- ARTICLE 5. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.
- ARTICLE 6. Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

\_\_\_\_\_  
Jacques Lemaistre-Caron, maire

\_\_\_\_\_  
Jean-Pierre Cayer, d.g./sec.-trés.

**ADOPTÉE**

**2020-12-661**

**ABONNEMENT ANNUEL À QUÉBEC MUNICIPAL**

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Suzanne Lacroix

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Nicole Paquette

ET RÉSOLU :

**QUE** ce conseil accepte l'adhésion annuelle à Québec Municipal du 1<sup>er</sup> mai 2021 au 30 avril 2022 au montant de six cent dix dollars et six cents (610,06 \$) taxes incluses.

**ADOPTÉE**

**2020-12-662**

**CONTRIBUTION FINANCIÈRE – TRANSPORT ADAPTÉ**

**ATTENDU QUE** le ministère des Transports du Québec oblige toutes les municipalités du Québec à offrir un service de transport adapté pour les personnes handicapées résidant sur leur territoire ;

**ATTENDU QUE** les prévisions budgétaires 2021 soumises par l'organisme mandataire, soit la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, à l'égard du service de transport adapté aux personnes handicapées ;

**ATTENDU QUE** ces prévisions fixent à sept mille huit cent soixante-treize dollars (7 873,00 \$) la contribution financière à être versée par la Municipalité de Lacolle pour le transport adapté aux personnes handicapées ;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Suzanne Lacroix

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Patrice Deneault

ET RÉSOLU :

**QUE** la Municipalité de Lacolle nomme la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu en tant qu'organisme mandataire pour l'année 2021 ;

**QUE** soient approuvées telles que soumises, la grille tarifaire et les prévisions budgétaires du service de transport adapté aux personnes handicapées du Haut-Richelieu, lesquelles fixent à sept mille huit cent soixante-treize dollars (7 873,00 \$) la contribution financière à être versée par la Municipalité de Lacolle, et d'en autoriser le paiement.

**ADOPTÉE**

**2020-12-663**

**RENOUVELLEMENT ADHÉSION TOURISME MONTÉRÉGIE**

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Nancy Sorel

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Nicole Paquette

ET RÉSOLU :

**QUE** le conseil de la Municipalité de Lacolle accepte de renouveler l'adhésion à Tourisme Montérégie couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021 et en autorise le déboursé d'une somme de quatre cent trente dollars (430,00 \$) plus taxes.

**ADOPTÉE**

**2020-12-664**

**PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – REDDITION DE COMPTES**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Lacolle a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) ;

**ATTENDU QUE** le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment complété ;

**ATTENDU QUE** les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL ;

**ATTENDU QUE** le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAVL ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Martin Émond

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Nicole Paquette

ET RÉSOLU :

**QUE** le conseil de la Municipalité de Lacolle approuve les dépenses d'un

montant de vingt et un mille dollars (21 000,00 \$) relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

**ADOPTÉE**

**2020-12-665**

**ME FRÉDÉRIC-ANTOINE LEMIEUX – DOSSIER 2270-3**

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Patrice Deneault

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Suzanne Lacroix

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

**QUE** ce conseil mandate la firme Dunton Rainville pour représenter la Municipalité concernant la demande reçue par Me Frédéric-Antoine Lemieux, avocats, dossier 2270-3.

**ADOPTÉE**

**2020-12-666**

**VENTE D'UN IMMEUBLE – LOT 4 939 585**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Lacolle avait mis aux enchères ce lot, résolution 2020-08-578 ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Lacolle n'a reçu aucune offre d'achat ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Patrice Deneault

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Nicole Paquette

ET RÉSOLU :

**QUE** le conseil municipal autorise la vente du lot 4 939 585, d'une superficie de 899 600 m<sup>2</sup> sur la rue Picard ;

**QUE** ce terrain a été cédé, conformément à la loi, à des fins de parc à la Municipalité de Lacolle par le promoteur ayant construit les maisons de la rue Picard ;

**QUE** la Municipalité de Lacolle ne voit pas la nécessité de construire un nouveau parc à jeux à cet endroit ;

**QUE** l'enchère débute au montant de soixante-quatorze mille six cents dollars (74 600,00 \$).

**ADOPTÉE**

**2020-12-667**

**PG SOLUTIONS – ACHATS LOGICIELS – QUALITÉ DES SERVICES, AQUEDUCS, ÉGOÜTS ET FOSSÉS / GESTION DOCUMENTAIRE (ARCHIVES)**

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Martin Émond

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Patrice Deneault

ET RÉSOLU :

**QUE** ce conseil municipal autorise l'acquisition des logiciels « PG Solutions - Territoire » afin d'assurer la qualité de service dans différents départements au montant de quinze mille cinq cent sept dollars (15 507,00 \$) ainsi que le logiciel « SyGed » gestion documentaire (archives) au montant de onze mille deux cent trente dollars (11 230,00 \$) tous deux offerts par l'entreprise PG Solutions.

**ADOPTÉE**



2020-12-668

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-BERNARD DE LACOLLE –  
INSTALLATION DE CAMÉRA / MONTÉE GUAY**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Lacolle a comme occupant sur son territoire, deux carrières/sablières ;

**ATTENDU QU'**en vertu d'une ordonnance de la Commission municipale du Québec (Dossier CMQ-63935-12) du 23 janvier 2012, une décision avait été rendue, favorisant un pourcentage à être versé par la Municipalité de Lacolle à la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle sur des renseignements se basant sur des allégations des directeurs généraux des deux (2) municipalités ;

**ATTENDU QUE** depuis cette décision, des technologies pouvant identifier la direction de la circulation automobile sur les routes municipales sont disponibles ;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Suzanne Lacroix

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Martin Émond

ET RÉSOLU :

**QUE** la Municipalité de Lacolle à procéder en 2020 à l'installation d'une caméra à déclenchement automatique, à l'intersection de la Route 221 et de la Montée Guay, pouvant identifier les camions circulant sur la route 221 ainsi que d'identifier, en vertu des règles de charge permise par la SAAQ, les charges transportées sur la Montée Guay ;

**QUE** la Municipalité de Lacolle utilisera, à partir de 2021, cet appareil de mesures pour rembourser à la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle les charges qui véritablement transitent sur la Montée Guay, plus tôt que 68 % de la production de matériel provenant de la Carrière Dunasso.

**ADOPTÉE**

2020-12-669

**MODIFICATION RÉOLUTION NO. 2020-11-639 OCTROI DU  
CONTRAT DE DÉNEIGEMENT/DEN-45023-2020-2**

**2020-11-639 OCTROI DU CONTRAT DE DÉNEIGEMENT / DEN-  
56023-2020-2**

**ATTENDU QUE** la résolution no 2020-11-639 aurait dû se lire comme suit ;

**ATTENDU QU'**une demande de soumissions couvrant la saison hivernale 2020-2021, 2021-2022, 2022-2023, pour le déneigement et déglacage des chemins, rues, routes, trottoirs, voies piétonniers et stationnements municipaux compris dans les limites territoriales de la Municipalité de Lacolle fut publiée sur le site SEAO pour les offres de contrats publics ;

**ATTENDU QU'**une seule soumission a été reçue et ouverte publiquement le 5 novembre 2020 ;

-	J.L.M. inc.	saison 2020-2021	204 260,00 \$ (taxes exclues)
		saison 2021-2022	214 260,00 \$ (taxes exclues)
		saison 2022-2023	224 260,00 \$ (taxes exclues)
		saison 2023-2024	(optionnel)

ET NON ;

-	J.L.M. inc.	saison 2020-2021	214 260,00 \$ (taxes exclues)
		saison 2021-2022	224 260,00 \$ (taxes exclues)
		saison 2022-2023	234 260,00 \$ (taxes exclues)
		saison 2023-2024	(optionnel)

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Suzanne Lacroix

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Patrice Deneault

ET RÉSOLU :

**QUE** le conseil municipal accepte la modification de ladite résolution.

**ADOPTÉE**

**2020-12-670**

**ADOPTION DU PROLONGEMENT CONTRAT - CT ENTRETIEN  
POUR UNE ANNÉE SUPPLÉMENTAIRE**

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Nancy Sorel

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Nicole Paquette

ET RÉSOLU :

**QUE** ce conseil municipal autorise le renouvellement du contrat d'entretien des immeubles municipaux pour la période du 1er décembre 2020 au 30 novembre 2021 pour une somme annuelle de cinquante-cinq mille cent quatre-vingt-cinq dollars et un cent (55 185,01 \$) taxes incluses.

**ADOPTÉE**

**2020-12-671**

**AUTORISATION DE SIGNATURE – MDJ BEAUJEU POUR DEUX (2)  
ANS**

**ATTENDU QUE** la résolution 2017-03-712 accepte le cautionnement hypothécaire au montant de 129 000 \$ relatif à la maison des jeunes de Beaujeu après réception de l'autorisation du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ;

**ATTENDU QUE** le 17 octobre 2017, une lettre de la directrice du Service de l'information financière et du financement du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire du Québec autorise la Municipalité de Lacolle à se porter caution de « La Maison des Jeunes de Beaujeu » conformément à la loi et ce, envers la Caisse Desjardins des Seigneuries de la Frontière ;

**ATTENDU QUE** le renouvellement hypothécaire doit être effectué auprès de la Caisse Desjardins des seigneuries de la frontière pour une durée de deux (2) ans à un taux d'intérêt, fixe de 4.7 % l'an ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Patrice Deneault

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Martin Émond

ET RÉSOLU :

**QUE** le conseil autorise monsieur Jacques Lemaistre-Caron, maire, conjointement avec le directeur général/secrétaire-trésorier, Jean-Pierre Cayer, à signer pour et au nom de la Municipalité tout document nécessaire aux présentes.

**ADOPTÉE**

**5. RESSOURCES HUMAINES**

**2020-12-672**

**DÉMISSION DE L'ÉLUE AU SIÈGE NO. 5- ANGIE GENDRON**

**ATTENDU QUE** le conseil constate et reconnaît le dépôt de la lettre de démission de madame la conseillère Angie Gendron. La démission de madame Gendron, datée du 24 novembre 2020, a été reçue par monsieur Lemaistre-

Caron, maire, le lundi 7 décembre 2020 et est effective à compter de cette date ;

**ATTENDU QU'**il reste moins de douze (12) mois jusqu'à la prochaine élection, il n'est pas obligatoire de déclencher une élection puisque la démission a été remise à l'intérieur de l'année d'élections municipales ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Martin Émond

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Nancy Sorel

ET RÉSOLU :

**QUE** les membres du conseil municipal acceptent la démission de madame Angie Gendron.

#### **ADOPTÉE**

#### **6. SÉCURITÉ PUBLIQUE (POLICE, INCENDIE)**

**2020-12-673**

#### **CROIX ROUGE CANADIENNE – ENTENTE SERVICES AUX SINISTRÉS**

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Patrice Deneault

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Suzanne Lacroix

ET RÉSOLU :

**QUE** la somme de quatre cent cinquante-un dollars et trente-cinq cents (451,35 \$) couvrant la période de janvier 2021 à décembre 2021 représentant la contribution annuelle de la Municipalité de Lacolle, à la suite de l'entente no. résolution 2019-12-355.

#### **ADOPTÉE**

**2020-12-674**

#### **OFFRE D'ACHAT – CAMION-CITERNE**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Lacolle a rédigé un appel d'offres concernant la vente d'un camion GMC 1990, à deux essieux (roues doubles), moteur diesel et transmission manuelle (13 vitesses) ;

**ATTENDU QUE** l'ouverture des soumissions le mardi 24 novembre 2020 a donné le résultat suivant :

- Ferme Berna inc.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Nicole Paquette

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Suzanne Lacroix

ET RÉSOLU :

**QUE** le conseil de la Municipalité de Lacolle accepte de vendre à la Ferme Berna inc., pour la somme de trois mille dollars (3 000,00 \$) ;

**QUE** l'offrant-acheteur deviendra propriétaire et prendra possession du camion GMC 1990 lors de la signature de l'acte de vente ;

**QUE** le maire, monsieur Jacques Lemaistre-Caron et le directeur général - secrétaire-trésorier, monsieur Jean-Pierre Cayer soient autorisés à signer l'acte de vente et tout document nécessaire à la finalisation de la transaction.

#### **ADOPTÉE**

2020-12-675

**TARIFICATION – ENTENTE DES GRANDES-SEIGNEURIES – SAINT-BERNARD-DE-LACOLLE**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Lacolle fournit des services et relations d'entraide incendie avec les municipalités ayant adhéré au protocole d'entraide Incendie des Grandes-Seigneuries ;

**ATTENDU QUE** les municipalités qui ont adhéré au protocole défraient les coûts pour les ressources humaines et le ravitaillement en carburant ;

**ATTENDU QUE** sans connaître les raisons, les services fournis par la Municipalité de Lacolle sont gratuits depuis des années, sans entente connue ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Lacolle adopté, le 11 février 2020, le règlement 2020 -0192 Relatif aux alarmes Incendie non-fondées ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Martin Émond

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Nicole Paquette

ET RÉSOLU :

**QUE** la Municipalité de Lacolle désire informer la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle, son intention de faire appliquer le protocole d'entraide incendie des Grandes-Seigneuries, comme le font les municipalités adhérentes à ce protocole ;

**QUE** la Municipalité de Lacolle mettra en application le RÈGLEMENT 2020 -0192 Relatif aux alarmes incendie non-fondées, afin de mettre fin à ces alarmes qui occasionnent des frais à la Municipalité de Lacolle sans pour cela être remboursée.

**ADOPTÉE**

2020-12-676

**ADOPTION / ENTENTE DE TRAVAIL – SERVICE INCENDIE 2020 À 2024**

**ATTENDU QUE** les membres du conseil municipal désirent abroger la résolution 2020-11-641 à la suite de la modification à l'entente soit à l'article 10 : semaine de garde externe ;

**ATTENDU QUE** cette entente de travail couvrira les années 2021-2022-2023 ainsi que 2024 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Patrice Deneault

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Suzanne Lacroix

ET RÉSOLU :

**QUE** le conseil municipal remercie l'association des pompiers de Lacolle pour le professionnalisme de leurs représentants lors des discussions concernant ladite entente ;

**QUE** le conseil autorise monsieur Jacques Lemaistre-Caron, maire, conjointement avec le directeur général/secrétaire-trésorier, Jean-Pierre Cayer, à signer pour et au nom de la Municipalité tout document nécessaire aux présentes.

**ADOPTÉE**

2020-12-677

**ACHAT CAMION F-350 – SERVICE INCENDIE**

**ATTENDU QUE** la Municipalité désire acquérir un camion F-350 pour son service incendie, caserne 38, qui remplacera son unité de secours ;

**ATTENDU QUE** la soumission reçue du concessionnaire Dupont Ford de Saint-Jean-sur-Richelieu est avantageuse pour la Municipalité de Lacolle ;

**ATTENDU QUE** le prix soumissionné inclut la fourniture et l'installation de la boîte de fibre ainsi que les quatre pneus d'hiver et leurs jantes ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Patrice Deneault

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Martin Émond

ET RÉSOLU :

**QUE** la Municipalité de Lacolle acquière de Dupont Ford un camion F-350 S/D neuf 2020 au prix de soixante-dix-sept mille neuf cent vingt-sept dollars et soixante-dix-sept cents (77 927,77 \$), taxes incluses, tel que soumis ;

**QUE** le conseil autorise monsieur Jacques Lemaistre-Caron, maire, conjointement avec le directeur général/secrétaire-trésorier, Jean-Pierre Cayer, à signer pour et au nom de la Municipalité tout document nécessaire aux présentes.

**QUE** les membres du Conseil entérine la résolution électronique transmise aux membres du Conseil, par courriel, le 21 novembre 2020 ;

**ADOPTÉE**

## **7 TRAVAUX PUBLICS/VOIRIE**

**DÉPÔT**/rapport mensuel d'activité novembre 2020

**2020-12-678**

### **SOUSSION - ACHAT FEUX DE CHANTIER SUR CHARIOT**

**ATTENDU QUE** lors de travaux sur le réseau routier de la Municipalité, il est dans l'avantage des citoyens que la circulation soit autorisée en alternance ;

**ATTENDU QUE** les prix soumis sont les suivants :

Spectralite / Signoplus : 13 387,50 \$ plus taxes applicables  
Signal Services inc. : 8 236,00 \$ plus taxes applicables

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Martin Émond

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Patrice Deneault

ET RÉSOLU :

**QUE** le conseil de la Municipalité octroie le contrat pour l'achat de feux de chantier à l'entreprise Signal Services inc. pour un montant de huit mille deux cent trente-six dollars (8 236,00 \$) taxes en sus.

**ADOPTÉE**

**2020-12-679**

### **MODIFICATION RÉOLUTION NO. 2020-06-539**

**2020-06-539 ENTÉRINENT L'ACHAT D'UN CAMION F-550, 2008, AVEC BENNE EN ALUMINIUM**

**ATTENDU QUE** la résolution no 2020-06-539 aurait dû se lire comme suit ;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Édouard désire vendre un camion Ford F-550, 2008 avec benne en aluminium ;

**ATTENDU QU'**une inspection mécanique a été effectuée sur le camion à la demande de la Municipalité de Lacolle ;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** monsieur le conseiller Patrice Deneault

**APPUYÉ PAR :** madame la conseillère Suzanne Lacroix

**ET RÉSOLU :**

**QUE** la Municipalité de Lacolle acquière le camion Ford F-550, 2008 avec benne en aluminium au prix de vingt-deux mille dollars (22 000,00 \$), plus taxes applicables, sommes qui seront prises au poste du fonds de roulement avec remboursement sur une période de cinq (5) ans ;

**QUE** le directeur général, monsieur Jean-Pierre Cayer soit autorisé à signer les documents nécessaires à l'acquisition du camion.

**ET NON ;**

**QUE** la Municipalité de Lacolle acquière le camion Ford F-550, 2008 avec benne en aluminium au prix de vingt-deux mille dollars (22 000,00 \$), plus taxes applicables, sommes qui seront prises au poste du fonds de roulement avec remboursement sur une période de cinq (5) ans ;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** monsieur le conseiller Patrice Deneault

**APPUYÉ PAR :** madame la conseillère Nicole Paquette

**ET RÉSOLU :**

**QUE** le conseil municipal accepte la modification de ladite résolution.

#### **ADOPTÉE**

**2020-12-680**

#### **INFORMATION – COÛT INSTALLATION D'UNE VANNE D'AQUEDUC**

**ATTENDU QUE** le service des travaux publics a dû faire une réparation de vanne d'aqueduc importante sur la rue Van Vliet ;

**ATTENDU QUE** le directeur des travaux publics a seulement une limite d'autorisation de dépense à dix mille dollars (10 000,00 \$) ;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** monsieur le conseiller Patrice Deneault

**APPUYÉ PAR :** madame la conseillère Nicole Paquette

**ET RÉSOLU :**

**QUE** le conseil municipal autorise la dépense au montant de douze mille huit cent cinq dollars (12 805,00 \$) afin de faire la réparation de vanne sous-pression sur le territoire de la Municipalité de Lacolle.

#### **ADOPTÉE**

**2020-12-681**

#### **OFFRE DE SERVICE – GROUPE ABS / LIEU D'ÉLIMINATION DES NEIGES USÉES**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Lacolle détient un lieu d'élimination des neiges usées situé sur la rue de l'Église Sud et la route 221 ;

**ATTENDU QU'**une étude environnementale de la qualité de l'eau de rejet est requise dans le cadre des exigences d'un certificat d'autorisation (CA) émis par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) ;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Nicole Paquette

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Nancy Sorel

ET RÉSOLU :

**QUE** le conseil municipal accepte l'offre de services de l'entreprise ABS au montant forfaitaire de :

- Campagne d'échantillonnage 2021            6 810,00 \$ plus taxes applicables
- Rédaction du rapport                            1 900,00 \$ plus taxes applicables

**ADOPTÉE**

## **8 HYGIÈNE DU MILIEU**

Le conseiller monsieur Deneault se retire à 20 h 07, déclarant un intérêt personnel

2020-12-682

### **MRC HAUT-RICHELIEU – DEMANDE DE TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT ET D'ENTRETIEN DE COURS D'EAU**

**ATTENDU QU'**une demande de travaux d'aménagement et d'entretien de cours d'eau est demandée à la MRC du Haut-Richelieu par des citoyens habitant près dudit cours d'eau petit rang ;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Nicole Paquette

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Nancy Sorel

ET RÉSOLU :

**QUE** le conseil municipal autorise le directeur général, monsieur Jean-Pierre Cayer à signer les documents nécessaires afin de déposer la demande de travaux à la MRC du Haut-Richelieu.

**ADOPTÉE**

Le conseiller monsieur Deneault réintègre son siège à 20 h 09

## **9 URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

### **DÉPÔT/rapport mensuel d'activité novembre 2020**

2020-12-683

### **SOUTIEN AU PROJET LES HABITATIONS DE LACOLLE-BEAUJEU (Conflit d'intérêt Madame Paquette, elle aurait dû se retirer)**

**ATTENDU** la révision de la Politique et du plan d'action Municipalité amie des aînés au printemps 2018 ;

**ATTENDU** la consultation publique menée durant cette révision ;

**ATTENDU QUE** 94 aînés ont été consultés sur une population de 530, soit 18 % ;

**ATTENDU QUE** plusieurs aînés ont mentionné le souhait que d'autres immeubles d'habitation à loyer modique ou de type coopératif soient construits dans la Municipalité afin de leur permettre de continuer à y vivre ;

**ATTENDU** les rencontres du conseil municipal avec le député Jean Rioux, des représentants de la Fédération régionale des OSBL d'habitation de la Montérégie et de l'Estrie (FROHME) ainsi que des représentants de la Société

canadienne d'hypothèque et de logement (SCHL) dans le but d'en apprendre davantage concernant la Stratégie nationale de logement abordable ;

**ATTENDU** la séance d'information tenue au centre Léodore-Ryan le 19 septembre 2018 au cours de laquelle 34 ménages de la région totalisant 53 aînés ont complété un formulaire afin de signifier par écrit leur intérêt ;

**ATTENDU** le bassin de locataires potentiels de plus de 55 ans à Lacolle et dans sept municipalités avoisinantes évalué à 5 205 personnes ;

**ATTENDU** l'absence d'immeuble multi-logements ou résidence pour aînés autonomes dans la portion Sud de la MRC du Haut-Richelieu ;

**ATTENDU QUE** la fabrique Notre-Dame-du-Mont-Carmel possède un vaste terrain, au centre du village, dont elle souhaite se départir en accord avec le diocèse Saint-Jean-Longueuil ;

**ATTENDU** la création de l'OBNL Les habitations de Lacolle-Beaujeu ;

**ATTENDU** le soutien financier de la MRC du Haut-Richelieu accordé à l'OBNL Les habitations de Lacolle-Beaujeu totalisant 150 000 \$ pour débiter la réalisation du projet ;

**ATTENDU QUE** d'autres demandes d'aide financière seront déposées notamment au Fonds du grand mouvement, au Fonds régions et ruralité Volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale (MAMH) et à des programmes gérés par le gouvernement fédéral ;

**ATTENDU** les appuis au projet d'habitation obtenus jusqu'à maintenant : députés, MRC, municipalités et organismes ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Lacolle a signifié, par lettre, son appui au projet d'habitation ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Lacolle désire contribuer à la réalisation du projet d'habitation ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Martin Émond

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Suzanne Lacroix

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

**D'EXPLORER** toutes les avenues d'aide financière afin de soutenir le projet d'habitation incluant la possibilité d'acquérir le terrain et de le céder à l'OBNL Les habitations de Lacolle-Beaujeu.

#### **ADOPTÉE**

**2020-12-684**

#### **AUTORISATION D'ÉMETTRE DES PERMIS – FIRME INFO RURALITÉ (GENEVIÈVE BESSETTE)**

**ATTENDU QUE** madame Geneviève Bessette, de la firme Urbanisme & Ruralité, travaille à forfait pour la Municipalité depuis le mois de mars 2020 ;

**ATTENDU QUE** l'inspectrice municipale a dû s'absenter pour cause maladie, elle sera de retour en janvier 2021 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Patrice Deneault

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Suzanne Lacroix

ET RÉSOLU :



**QUE** les membres du conseil octroient le mandat d'émettre des demandes de permis à la firme Urbanisme & Ruralité lorsque l'inspectrice municipale est absente.

**ADOPTÉE**

**2020-12-685**

**ACHAT BALANÇOIRE – PARC LANDRY**

**ATTENDU QUE** les balançoires du parc Landry sont désuètes et le coût de réparation est comparable à l'achat de balançoires neuves ;

**ATTENDU QUE** deux soumissions ont été demandées pour l'achat d'une balançoire quatre (4) places et d'une balançoire deux (2) places (siège poupon) ;

- Jambette 4 656,00 \$ plus taxes applicables et livraison incluse
- Simexco 4 602,00 \$ plus taxes applicables, livraison et installation non incluse

**IL EST PROPOSÉ PAR :** madame la conseillère Nancy Sorel

**APPUYÉ PAR :** monsieur le conseiller Patrice Deneault

**ET RÉSOLU :**

**QUE** le conseil de la Municipalité octroie le contrat pour l'achat de balançoire à l'entreprise Jambette pour un montant de quatre mille six cent cinquante-six dollars (4 656,00 \$) taxes en sus.

**ADOPTÉE**

**10 LOISIRS**

**2020-12-686**

**PROGRAMMATION CULTURELLE- AFFICHAGE RÉGIONAL**

**ATTENDU QUE** l'objectif 1,3 de l'entente de développement culturel se libelle comme suit : « Soutien à la réalisation d'une programmation en réseau / concertation entre les communautés en faveur d'initiatives communes qui font appel à la contribution des ressources culturelles régionales » ;

**ATTENDU QUE** dans le cadre de l'objectif 1,3 de l'entente de développement culturel, les carrefours culturels ont développé un projet visant à doter chacune des 13 municipalités de la ruralité d'une borne iPad ou d'un téléviseur (à leur choix) ainsi que d'un lecteur numérique wifi permettant l'affichage de la programmation culturelle de toute la région via un logiciel de programmation en ligne ;

**ATTENDU QUE** ce projet s'inscrit en complémentarité aux démarches d'animation culturelle émanant des carrefours culturels répartis sur votre territoire ;

**ATTENDU QUE** cette action vise la communication avec le public, la promotion des activités culturelles, un meilleur rayonnement à la culture sur l'ensemble du territoire et qu'il s'agit d'une action qui présente un certain intérêt ;

**ATTENDU QUE** le ministère a déjà accepté, via l'entente de développement culturel, de subventionner tous les frais de base du projet d'affichage régionale pour un montant total de quinze mille deux cent dix dollars et quatre-vingt-trois cents (15 210,83 \$) (taxes incluses), incluant :

- L'achat de 11 téléviseurs et supports muraux, ainsi que de 2 tablettes numériques et supports pour chacun des 13 carrefours culturels. (7637,45 \$ +tx)
- L'installation des lecteurs numériques (incluant la configuration et la mise en place du logiciel de programmation sur le réseau) dans chacune des 13 municipalités (4550 \$+tx + les déplacements)
- La formation pour la programmation des visuels via le logiciel pour les 13 ressources des municipalités (375 \$+tx)

**ATTENDU QUE** le ministère nous encourage toutefois à mettre en œuvre des stratégies pour nous assurer que ces dispositifs soient véritablement utilisés et qu'ils soient spécifiquement voués à la diffusion culturelle ;

**ATTENDU QU'**à la suite de la formation, chacun des usagers sera capable d'utiliser le logiciel de programmation pour y programmer des visuels ;

**ATTENDU QUE** les carrefours culturels ont déjà planifié créer un sous-comité pour s'assurer de répertorier l'offre culturelle régionale et s'assurer de l'affichage sur l'ensemble des 13 diffuseurs via le logiciel de programmation en ligne ;

**ATTENDU QUE** le logiciel de programmation en ligne permet qu'un seul ou plusieurs utilisateurs affichent du contenu uniformisé sur tous les 13 différents diffuseurs de manière simultanés ;

**ATTENDU QUE** chacune des municipalités pourra également utiliser le logiciel pour y ajouter du contenu de manière individuelle en plus du contenu régional ;

**ATTENDU QUE** cette méthode permettra aux ressources des loisirs ou de la culture de sauver du temps, car ils pourront actualiser le contenu plus régulièrement et facilement, et ce à distance via leur ordinateur ;

**ATTENDU QUE** la municipalité décide de ne plus ou pas payer la licence mensuelle d'utilisation du lecteur numérique et du logiciel de programmation, qui inclut l'assistance technique, elle pourra quand même conserver le téléviseur ou iPad, pour y diffuser du contenu. Cependant, elle devra s'occuper elle-même de la diffusion du contenu, de manière manuellement (en utilisant une clé USB par exemple) et ne pourra effectuer les changements à distance. La municipalité pourra également conserver le lecteur numérique dans l'optique où la municipalité déciderait éventuellement de payer les frais mensuels et utiliser le logiciel de programmation ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Patrice Deneault

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Suzanne Lacroix

ET RÉSOLU :

**QUE** la Municipalité de Lacolle s'engage à payer les coûts de vingt-neuf dollars et quatre-vingt-quinze (29,95 \$/mois) montants **récurrents annuellement** de la licence d'utilisation pour permettre la continuité du service de diffusion régionale des événements culturels.

**ADOPTÉE**

## 11 CORRESPONDANCE

### 2020-12-687 **MÉDAILLE DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR POUR LES AÎNÉS 2021**

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Suzanne Lacroix

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Nancy Sorel

ET RÉSOLU :

**QUE** de soumettre la mise en candidature de madame Colleen Flynn Boyse dans le cadre du Programme des distinctions honorifiques de l'honorable J. Michel Doyon, lieutenant-gouverneur du Québec.

**ADOPTÉE**

### 2020-12-688 **COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC – AUDIT DE CONFORMITÉ**

**ATTENDU QUE** la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, adoptée le 2 décembre 2010, prévoit diverses obligations pour les membres des conseils municipaux ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Lacolle ainsi que cent (100) autres municipalités devront répondre à des travaux d'audit de conformité portant sur la formation en éthique et déontologies des membres du conseil municipal auprès de la Commission municipale du Québec ;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Suzanne Lacroix

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Nancy Sorel

ET RÉSOLU :

**QUE** le conseil municipal autorise le directeur général, monsieur Jean-Pierre Cayer à fournir les informations nécessaires afin de répondre aux travaux d'audit demandé par la Vice-présidence à la vérification de la Commission municipale du Québec.

**ADOPTÉE**

### 2020-12-689 **GARDE CÔTIÈRE AUXILIAIRE CANADIENNE (QC) INC. – DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER**

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Patrice Deneault

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Nicole Paquette

ET RÉSOLU :

**QUE** le conseil de la Municipalité de Lacolle autorise le don de deux cent cinquante dollars (250,00 \$) à la Garde côtière auxiliaire canadienne (L) inc. unité 33 Haut-Richelieu en soutien à leur outil de sauvetage, leur bateau.

**ADOPTÉE**

## 12 VARIA

### 2020-12-690 **NOUVELLE RUE : RUE LÉODORE-RYAN / ENTRE LES RUES SAINTE-MARIE ET LANDRY**

**ATTENDU QU'**entre les rues Sainte-Marie et la rue Landry, une voie de circulation à double sens, permet l'accès au bâtiment du centre Léodore-Ryan et le stationnement municipal;

**ATTENDU QUE** cette rue n'a aucun nom attribué ;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame la conseillère Nicole Paquette

**APPUYÉ PAR** : madame la conseillère Suzanne Lacroix

**ET RÉSOLU** :

**QUE** le conseil municipal désire identifier officiellement cette voie empruntée par la population ;

**QUE** cette rue soit maintenant identifiée au nom de rue Léodore-Ryan ;

**ADOPTÉE**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

**13 LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 20 h 25, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, le président du conseil déclare l'assemblée levée.

**ADOPTÉ CE 12 janvier 2021**

---

Jacques Lemaistre-Caron  
Maire

---

Jean-Pierre Cayer  
Directeur général et secrétaire-trésorier